

Monsieur le Recteur  
10 rue de la Convention  
25000 BESANÇON

**Motion présentée au CA Du Lycée ..... le ..... 2018**

A la rentrée 2019, différentes réformes interviendront au lycée, que ce soit sur la voie professionnelle, la voie générale et la voie technologique.

Concernant le lycée général & technologique, les modifications de l'organisation des formations concerne la seconde avec notamment la disparition des enseignements d'exploration. Au niveau des classes de 1ère et terminale générale, les séries disparaissent et des « spécialités » sont créées. Des modifications apparaissent également dans l'organisation des enseignements de la voie technologique. Dans le cadre d'un calendrier très contraint, alors même que les programmes des enseignements n'étaient pas disponibles et que les attendus de l'enseignement supérieur n'ont pas évolué, les personnels ont réfléchi à l'offre de formation diversifiée que devrait proposer le lycée ..... à la rentrée 2019, dans la continuité de la culture de notre établissement.

Les membres du CA du lycée ..... ne comprennent pas la demande de « priorisation » dans le cadre de l'appel à projet. Ils y voient le moyen de réduire les moyens attribués à l'établissement à la rentrée 2019. Nous demandons que l'institution rectorale soutienne le lycée et donc les jeunes qui y sont scolarisés, tant du point de vue de la carte des formations que des moyens attribués à l'établissement.

Pour nous, le Bac 2021, au-delà des mots, se doit d'être un tremplin vers la réussite pour tous les jeunes du lycée quelle que soit leur voie de formation.

Les représentants au CA du Lycée .....